



Le retour en Canaan, Jacob et sa famille

Vayichla'h: Moïse retouche le texte

Par Micho Klein

Texte du cours visible sur

<http://www.akadem.org/sommaire/paracha/5774/parachat-hachavoua-5774>

Transcription: Eve Klein

Bonjour à tous et toutes, chers auditeurs et auditrices d'Akadem. J'ai le plaisir de vous retrouver cette semaine pour commenter avec vous la paracha que nous lirons à la synagogue la semaine prochaine, qui est la paracha Vayichla'h.

C'est une paracha très riche, dans laquelle il se passe – comme souvent dans le livre de Beréchit (de la Genèse) – un certain nombre de choses, et il me semble utile de resituer cette paracha dans son contexte en quelques instants.

Après avoir passé beaucoup d'année chez Lavan, loin des siens, dans la paracha précédent, Jacob, au début de notre paracha, s'apprête à retrouver sa famille. Et il appréhende notamment la rencontre avec son frère Éssav, Esaü, qu'il n'a pas vu depuis des années, et qu'il soupçonne toujours d'avoir un ressentiment envers lui à cause de l'affaire du droit d'aînesse, que vous connaissez. Pour tenter d'apaiser ce ressentiment supposé, il lui fait envoyer par des messagers des tas de riches cadeaux ; et ceci ne suffit pas complètement à apaiser ses craintes, puisque, au début de la paracha - et c'est le sujet qui nous intéresse – se déroule un événement bien connu qui est le passage de la rivière Yaboq, où, disent les commentateurs (le Rachbamⁱ, le 'Hizkouniⁱⁱ) il tente en vérité de fuir la rencontre avec Esaü. Et il se trouve, lors du passage de cette rivière, confronté à un homme, en tous cas à un ange à l'apparence d'homme, dont les commentateurs nous disent qu'il s'agit d'un envoyé de son frère Essav.

Jacob blessé par l'ange – L'interdit du nerf sciatique

C'est le passage que je voudrais voir avec vous. Je vous lis très rapidement les versets [Gen.32:23] :

יִבֹקֶה: מֵעֵבֶר אֶת וַיַּעֲבֹר; וַיִּלְדִּי עֶשָׂר אֶחָד-וָאֶת, שְׁפָחָתָיו שְׁתֵּי-וָאֶת נְשָׂיו שְׁתֵּי-אֶת וַיִּקַּח, הוּא בַלַּיְלָה וַיִּקַּם

« Il se leva en pleine nuit, il prit ses deux femmes, ses deux servantes et onze de ses enfants, et il traversa la rivière du Yaboq. »

Je vous fais grâce des versets dans le texte, mais l'épisode est en substance celui-ci : après avoir fait passer toute sa famille, il reste sur place un petit moment pour faire passer également de l'autre côté des rives certaines de ses affaires restées sur le bord du fleuve. Et, étant resté seul, il se trouve là un ange, avec lequel il mène une bataille, une bataille physique, puisqu'il est marqué [Gen.32:25] : « הַשָּׁחַר עָלוֹת עַד עֶמּוֹ אִישׁ וַיִּאָבֵק », il s'est battu avec un ange : les commentateurs mettent le verbe וַיִּאָבֵק vayé'aveq avec le mot אַבֵּק avaq, qui est le mot "poussière", il lui a fait "mordre la poussière" et il s'est battu avec lui jusqu'au

petit matin. Voyant qu'il n'arrivait pas à le vaincre, l'ange a quand même réussi à toucher Jacob à la cuisse ; il est marqué dans le verset [v.26] : « יַעֲקֹב יָרָה-כָּף וַיִּתְקַע *il a démis (luxé) le creux de la cuisse de Jacob* » dans sa lutte avec lui.

Après cette lutte entre l'ange et Jacob, Jacob demande à l'ange de le bénir, et l'ange lui signifie que, désormais, il ne s'appellera plus יַעֲקֹב *Ya'akov*, Jacob, mais יִשְׂרָאֵל *Israël* ; il portera donc le nom du père du peuple juif, puisque nous sommes tous des bené-Yisrael [des enfants d'Israël].

Ce qui est surprenant, c'est ce que le verset nous dit à la fin de cet épisode [Gen.32:33] :

בְּגִיד יַעֲקֹב יָרָה-בְּכַף נָגַע כִּי ; הַזֶּה הַיּוֹם עַד, הַיָּרֶךְ כָּף-עַל אֲשֶׁר, הַנֶּשֶׂה גִיד-אֶת יִשְׂרָאֵל-בְּנֵי יֹאכְלוּ-לֹא כֵן-עַל הַנֶּשֶׂה:

« *C'est pourquoi les bené-Yisrael ne mangent pas le nerf sciatique (qui est un nerf qui part du bas de l'épine dorsale de la bête et parcourt sa cuisse) ; du fait que l'ange a touché Jacob au creux de sa cuisse à l'endroit du nerf sciatique.* »

Voilà un verset surprenant : il nous dit donc que, du fait de cette bagarre avec l'ange, Jacob ayant été touché à la cuisse et étant devenu boiteux pendant un certain temps (il va recouvrer une marche normale par la suite), les Juifs n'auront pas le droit de manger une partie de tout animal qui se trouve à cet endroit-là, à l'endroit où Jacob a été touché, c'est à dire au creux de la cuisse.

Le fait que le verset nous donne lui-même la raison d'un commandement est déjà en soi un fait surprenant et assez rare.

Mais je voudrais voir avec vous la *michna* (cette partie de la loi orale qui a été mise par écrit au début du II^e siècle environ, qui est donc en vérité le premier "Code civil" juif) qui nous donne un élément d'information tout à fait important par rapport à ce sujet du commandement de ne pas consommer du nerf sciatique.

La *michna* se demande si manger le nerf sciatique, ou bien la chair entourant le nerf sciatique d'un animal impur – donc d'un animal interdit à la consommation - est passible d'une condamnation particulière. En résumé - bien qu'il existe beaucoup d'éléments de précisions à rapporter vis à vis de cette *michna* - :

- pour le fait de manger d'un animal impur on est passible d'une condamnation à ce qu'on appelle מַלְקוּת *malqout*, à la flagellation (39 coups de bâton) ;
- et pour le fait de manger du גִּיד הַנֶּשֶׂה *guid hanaché*, dans un autre temps, de manger du nerf sciatique, nous sommes également passibles d'une condamnation à la flagellation.

Le problème serait donc de savoir si l'on est deux fois passible de cette peine - donc deux fois 39 coups de bâton – ou bien d'une seule.

C'est une מחלוקת *makhloqèt*, une discussion, qui est rapportée par nos Sages dans une *michna* du traité 'Houlin'ⁱⁱⁱ, la dernière *michna* du péreq *Guid Hanaché*, justement, du chapitre qui traite de cet interdit de manger du nerf sciatique.

La dernière *michna* du 7^{ème} traité de 'Houlin nous dit la chose suivante :

Traité 'Houlin 100b

Michna : L'interdit de consommer le nerf sciatique s'applique aux animaux purs et pas aux animaux impurs. Rabbi Yehouda dit : il s'applique aussi aux animaux impurs car le nerf sciatique a été interdit au temps des fils de Jacob qui étaient encore autorisés à consommer des animaux impurs. Les sages lui répondirent : ce texte a été dicté au Sinaï (au temps de Moïse) puis il a été replacé en son contexte (le combat entre Jacob et l'ange).

Rachi

Le verset interdisant la consommation du nerf sciatique a été énoncé au Sinaï et jusqu'alors sa consommation n'était pas interdite. C'est seulement lors de la mise par écrit qu'il a été replacé en son contexte, lorsque Moïse écrit et mit en ordre la Tora il relia ce verset à cet événement. Et c'est seulement à partir de là que les Hébreux se sont vu interdire la consommation du nerf.

[traduction Ruben Honigman]

« *Michna – Nohèg batehora*

« *Michna : L'interdit de consommer le nerf sciatique a cours pour un animal pur »*
veèyno nohèg batemé'a.

« *et n'a pas cours* » n'est pas valable, nous ne sommes pas passibles d'une condamnation « *pour un animal impur* » : ça, c'est l'opinion des חכמים '*hakhamim*, des Sages, dans la Michna

Rabbi Yehouda omer : af batemé'a

Mais Rabbi Yehouda n'est pas d'accord, et il dit que l'interdit de consommer du nerf sciatique a également cours pour les animaux impurs, c'est à dire, pour être clair, que si l'on mange le nerf sciatique d'un animal impur, nous sommes passibles d'une condamnation à la fois pour avoir mangé un animal impur, et à la fois pour avoir consommé du nerf sciatique. Et Rabbi Yehouda s'emporte - on pourrait dire : contre les '*hakhamim* - et leur donne un argument qui semble tout à fait fondé : l'argument de notre paracha, du passage où Jacob se bat avec l'ange et où le verset – je vous l'ai cité - dit que c'est la raison pour laquelle nous, *bené Yisrael* aujourd'hui, ne mangeons pas du nerf sciatique.

Rabbi Yehouda dit aux '*hakhamim* dans la *michna* :

Amar Rabbi Yehouda : vehalo mibné Ya'akov né'essar guid hanaché,

« *et pourtant vous voyez bien, leur dit-il, que depuis l'époque de Jacob l'interdit du guid hanaché a cours, »*

ve 'adayin behéma tmé'a moutérèt lahen

« *Or, dit-il, il n'y avait pas encore d'interdit de consommer tel ou tel type d'animal* » puisque cet interdit ne surviendra qu'à partir du don de la Tora au Sinaï, bien des siècles plus tard. C'est comme s'il leur disait : "Vous voyez bien que, le *guid hanaché* ayant été interdit bien avant dans l'histoire juive, il est impensable d'imaginer que, dès lors que le don de la Tora au Sinaï a eu lieu, cet interdit ait été rendu obsolète. Il n'y a pas eu, dit Rabbi Yehouda aux '*hakhamim*, de 'mise à jour du logiciel' ! Je veux bien qu'il ait, éventuellement, des interdictions cumulés, dès lors que la Tora a été donnée au Sinaï, et qu'on soit coupable de deux peines de flagellation, mais certainement pas une qui aurait été retirée alors qu'elle avait cours jusqu'à maintenant, et une qui serait advenue, l'interdit de consommer d'un animal impur à partir du Sinaï."

Voilà l'argument, qui semble tout à fait fondé, de Rabbi Yehouda.

Eh bien, figurez-vous que les '*hakhamim* lui font une réponse tout à fait surprenante.

Ils lui disent la chose suivante :

Amrou lo

« Ils lui ont dit : »

beSinaï néémar [...] »

En vérité, l'interdit de consommer du nerf sciatique n'a pas été dit au moment de l'épisode de Jacob avec l'ange, mais il a été donné, comme les 612 autres commandements, au Sinaï, par Dieu à Moïse et par Moïse au peuple.

Pourquoi, me direz-vous, et c'est la question que la *michna* pose, a-t-il alors été écrit à l'endroit du combat de Jacob avec l'ange, dans notre paracha, au verset que je vous ai cité

tout à l'heure ?

Eh bien, Rachi, dans le Talmud, sur cette *michna*, explique – et c'est là vraiment un fait que je voudrais voir avec vous - (*daf qouf 'amoud beit* [= page 100b], me semble-t-il, dans *massékhet 'Houlin* [le traité 'Houlin]) dit que Dieu a ordonné à l'origine que ce verset soit écrit à un endroit que nous ne connaissons pas, dans telle ou telle paracha qui traite d'autres interdits, peut-être relatifs à la consommation de certains animaux², comme les graisses interdites, ou autres.

Mais Rachi nous dit que c'est Moché, après avoir reçu la Tora des mains de Dieu, qui, écrivant la Tora et la ré-ordonnant, a déplacé ce verset - encore une fois : à l'origine donné par Dieu à tel endroit dans la Tora – pour le mettre dans notre paracha Vayichla'h, juxtaposé à l'histoire de Jacob avec l'ange, pour nous donner la raison de l'interdit en question.

Voilà ces mots de Rachi interprétant la *michna* que je vous ai citée, et la réponse que font les *'hakhamim* à Rabbi Yehouda. Evidemment, du point de vue strictement légal, si le *guid hanaché* a été donné au Sinaï et non pas à Jacob, l'argument de Rabbi Yehouda tombe, et nous ne sommes passibles que d'une seule condamnation si nous mangeons le *guid hanaché* (le nerf sciatique) d'un animal impur.

Moïse déplace un verset – Un texte immuable

Mais ce que je voudrais relever avec vous, c'est cette possibilité que Rachi - et que la *michna* – en vérité nous offre, de suggérer que Moïse a pris vis à vis du texte de la Tora une initiative de son propre chef.

Répetons-nous : Dieu a donné à Moïse une parole révélée, d'une certaine manière ; eh bien Moïse, après l'avoir reçue, a, de lui-même, déplacé ce verset pour le mettre dans notre paracha et nous donner la raison de l'interdit en question.

C'est ici une idée qui est très surprenante : que faisons-nous de la parole révélée ? Que faisons-nous de cette Tora dont on interprète parfois, non seulement les valeurs numériques, mais les simples תגים *taguim* (les petites couronnes qui se trouvent au-dessus des lettres, que parfois les sages interprètent) ?

Imaginer que le verset ne soit pas à sa place, imaginer que Moïse ait pris d'autres initiatives, comme changer tel ou tel mot, mettre un synonyme parce qu'il lui plaisait plus, puisqu'il a le droit, visiblement – c'est ce que nous voyons aujourd'hui – de prendre des initiatives. Peut-être en a-t-il pris d'autres, et peut-être faut-il s'inquiéter de savoir si nous avons devant nous le texte véritable de la Tora. Et c'est tout le système exégétique juif multiséculaire qui est ici remis en question, vous le comprenez bien.

Savez-vous, par exemple, un simple fait : entre un *Séfer-Tora* achkénaze et un *Séfer-Tora* séfarade, il existe une différence systématique. Je ne parle évidemment pas là de cantilation, de manière de chanter le texte, ou bien encore de calligraphie, mais je parle bien d'une différence de lettres. Dans la *parachat* Ki-Tétsé, dans le Deutéronome, chap.23 v.2, il y a un verset qui interdit au Juif qui a eu, à la suite d'un accident, les testicules écrasés - ce qu'on appelle un פְּצוּעַ דַּכָּא פְּצוּעַ *petsoua' daka* – d'épouser une juive "de souche" : il est obligé d'épouser une *guiyorèt*, une convertie³. Eh bien, dans ce verset-là, dans l'expression פְּצוּעַ דַּכָּא *petsoua' daka*, le mot דַּכָּא *daka* ne s'écrit pas pareil selon que nous soyons dans un *Séfer-Tora* achkénaze ou dans un *Séfer-Tora* séfarade : chez les *achkénazim*, il s'écrit avec un ה *hé* à la fin דַּכָּה (*dalet-kaf-hé⁴*), alors que chez les *sfaradim* il s'écrit avec un א *alef* à la fin דַּכָּא (*dalet-kaf-alef*).

Il est d'ailleurs à noter – principalement pour les psychanalystes dont je suis - qu'il est intéressant que la différence entre *achkénazim* et *sfaradim* se fait sur les testicules écrasés.

Quoi qu'il en soit, par rapport à notre sujet, il est quand même extrêmement difficile de concevoir, pour nos esprits contemporains et occidentaux, qui parlons sans cesse de parole

de Dieu "révélée", de loi "révélée", de Tora immuable, très difficile de concevoir ne serait-ce que ce petit état de fait qui est qu'une différence existe entre les *Sifré-Tora*, les rouleaux de la Loi séfarades et achkénazes.

Tout comme il est à plus forte raison difficile de concevoir que Moïse ait pu prendre des initiatives de lui-même, de déraciner un verset originelle et le mettre dans notre paracha⁵.

Cette problématique a fait écho chez moi à un verset que nous avons vu avec des élèves du cours du mardi soir – cours sur Rachi – et nous avons été, il y a quelques semaines, confrontés à un problème qui pourrait paraître similaire.

Je prends avec vous le texte de la *parachat* 'Hayé-Sara. A la toute fin, au chap.25 v.6 de Beréchit (Genèse)⁶ : c'est juste avant le décès d'Abraham, le v.5 nous dit qu'Abraham lègue tout à son fils Yits'haq, puis il nous dit qu'avant de mourir il donne également des cadeaux (מִתְּנַת אֲבָרָהָם נָתַן לְאֲבָרָהָם אֲשֶׁר הִפִּילְגָּשִׁים וְלִבְנָי) aux enfants de ses concubines, au pluriel.

Rachi relève que, dans le mot פִּילְגָּשִׁים (LES concubineS, au pluriel), qui d'ordinaire s'écrit avec deux י *youd*, un entre le פ *pé* et le ל *lamed*, et un second entre le ש *chin* et le מ *mem sofit*, il relève – comme il le fait souvent - qu'il manque dans la Tora le deuxième *youd*⁷. C'est ce qu'on appelle un *ktav 'hassèr* : il y a une façon de lire le verset, qui est le קָרִי *qri*⁸, ça se lit פִּילְגָּשִׁים *pilagchim* (vous l'entendez à la synagogue *pilagchim*), mais ça s'écrit פִּילְגָּשִׁים *pilagcham*, sans le *youd* entre le *chin* et le *mem*.

On pourrait le lire : שֵׁם-פִּילְגָּשִׁים *piléguèch-cham*, "la concubine qui était là-bas", mais LA concubine, au singulier, et non pas LES concubineS au pluriel dont le verset nous parle quand nous le lisons a priori.

Rachi nous dit que cette *piléguèch*, cette concubine (au singulier), n'est autre que Hagar, la femme/concubine qu'Abraham a prise récemment, à la suite du décès de Sara, et avec qui il a eu maintenant d'autres enfants, bien que le verset ne nous parle que d'une femme nommée Ketoura⁹ (Rachi et les *'hakhhamim* nous disent qu'en vérité il s'agit de Hagar, qu'il avait déjà connue auparavant).

Ce n'est pas ici la teneur du propos qui m'intéresse, mais le système dont Rachi use, et dont en vérité use le *midrach*, puisque Rachi n'est absolument pas un commentateur : c'est un passeur, il ne fait que citer des paroles des Sages du Talmud, du Midrach, du Zohar, antérieurs à lui - c'est le choix qu'il opère qui fait son génie, mais jamais son propos.

Eh bien, Rachi, citant un *midrach* - en l'occurrence un Midrach Rabba – nous dit qu'il faut interpréter ce mot *pilagchim*, parce que dans la Tora il est écrit autrement : il est écrit sans le deuxième *youd* et peut donc se lire *pilagcham*.

Le problème, c'est que si vous ouvrez un Séfer-Tora aujourd'hui, qu'il soit achkenaze ou séfarade, vous trouverez deux *youd* au mot פִּילְגָּשִׁים *pilagchim*. Et tout ce sur quoi Rachi était son propos tombe à l'eau. Il ne peut plus dire ce qu'il a dit, puisque tout tient sur la disparition de ce second *youd* qui, en vérité, n'a jamais disparu.

Que faire d'une telle problématique ? Que faire de cette parole, dont on nous a promis depuis les classes enfantines qu'elle était "révélée", alors qu'en vérité nous voyons – nous en avons un exemple flagrant avec ce verset de la fin de 'Hayé-Sara, que Rachi avait devant lui un *Séfer-Tora* différent du nôtre ? Et qu'il construit une exégèse, ou plutôt – en référence à ce que j'ai dit tout à l'heure - qu'il cite une exégèse midrachique qui construit son propos sur la disparition de ce deuxième *youd* qui n'a jamais disparu.

Une religion de la nuance – Le Talmud contre la tradition

C'est une question, vous vous en doutez, qui occupe certains commentateurs, dont un en particulier que je voudrais vous citer ici, qui fait partie de l'école que l'on appelle des "*Ba'alé tossfo*", cette école des successeurs de Rachi, qui était principalement en France aux XII^e et XIII^e siècles, qui sont les premiers "analysants" véritables du texte talmudique et du commentaire de Rachi en particulier.

Un de ces *ba'alé tossfot*, dont on sait peu de choses, mais dont nous avons la trace de beaucoup de textes s'appelait Rabbi Yehouda ben Rabbi Yoel Halévi, qu'on appelle parfois aussi le "Riva", et il a vécu au XIII^e s. en France.

Lui nous dit la chose suivante : il rappelle qu'effectivement un commentaire - qui fait partie de la même école que lui, et qui s'appelle le '*Hizkouni*, tout à fait célèbre¹⁰ – s'étonne des paroles de Rachi, et dit que, dans les *Sifré Tora medouyaqim*¹¹ (ce sont ses propos), les *Sifré Tora* qui sont "bien faits", qui sont "bien travaillés", il figure deux *youd* au mot פילגשים *pilagchim*.

Et il nous dit quelque chose de tout à fait intéressant, qui m'a beaucoup surpris et m'a beaucoup travaillé : il cite plusieurs exemples – ça n'est pas ici le lieu de les développer, mais il serait intéressant de le faire – notamment un *tossfot* dans le traité Nidda¹², qui dit que

ד תלמוד להכחיש תלמוד

« *Deourkhé détalvoud lea'hkhich hamassorèt.* »

« *Il est l'habitude (il est la façon de faire) du Talmud que de contredire la Massorèt.* »

Il cite un autre texte du tr.Chabbat où l'on voit clairement que le Talmud est חולק '*holeq*, "contredit" la version officielle que nous avons du Tanakh (de la Bible) parce qu'il discourt – encore une fois – sur une façon d'écrire le mot, alors que dans nos textes à nous le mot est écrit d'une autre manière¹³.

Ce commentaire de Rabbi Yehouda ben Rabbi Yoel Halévi est extrêmement intéressant et riche d'enseignements.

Il nous dit qu'il existe certes une *massora*.

Je vous en dis un mot : à l'époque, le *Séfer Tora* était écrit sans espaces entre les mots. C'était un texte qui allait de part en part, d'un seul trait. Les gens qu'on a appelé "les massorètes", entre le VI^e et le X^e siècles à peu près, c'est à dire juste après l'époque talmudique, ont compris qu'il fallait mettre de l'ordre dans tout cela, et ont écrit des *Sifré Tora* avec les espaces entre les mots, mais aussi avec les règles de grammaire y afférentes, en les découpant en sections bien claires et définies, en y ajoutant les signes de cantilation, de vocalisation, etc. C'est ce travail des massorètes que l'on appelle la מסורה *massora*, qui probablement vient du mot מסר *massar*, "transmettre". Cette *massora*, cette mouture de la Bible sur laquelle ont travaillé les exégètes et grammairiens et qui nous sert aujourd'hui d'édition critique/finale de la Bible, celle sur laquelle on se base pour travailler, cette édition-là, c'est la norme.

Mais la norme – et c'est, je crois, ce que nous enseigne cette *michna* de 'Houlin par rapport au *guid hanaché*, aux décisions, aux responsabilités que Moïse a prises, et ce [commentaire de] Rachi également – est faite parfois pour ne pas être suivie.

Il existe des religions absolutistes : ça n'est pas notre cas. Si vous voulez une lecture absolutiste de la Bible, vous le pouvez. Mais nous, Sages juifs, nous disent-ils en substance, nous ne déclencherons pas de guerre sainte si vous en sortez parfois. A condition, bien entendu, que cela soit fait dans un souci d'exigence, d'honnêteté et de volonté de servir le Créateur ; mais si c'est le cas, la norme, le cadre, peuvent parfois ne pas être suivis, et la transmission à travers les générations se fait à la fois par le respect de ce cadre immuable, mais par "la transgression" qui lui est faite parfois, peut-être la transcendance.

Je crois que c'est ce bijou de pédagogie qui nous est enseigné ici.

Si j'acquiesce aux propos des commentateurs comme Rabbi Ovadia Sforno^{iv}, ou Rav Shimshon Rafael Hirsch^v plus près de nous, qui disent de ce texte, de cette lutte de Jacob avec l'ange qu'elle préfigure la lutte à laquelle tout le peuple juif sera confronté tout au long de son histoire jusqu'à l'avènement du Messie, comme pour nous dire que, finalement, nous

serons soumis tout au long de notre histoire, à des attaques, notamment de la part de Esav (de Edom, de Rome) et que nous en subirons des blessures profondes mais nous relèverons toujours, je crois qu'au-delà de cette réalité, le sujet du nerf sciatique que nous avons abordé aujourd'hui préfigure d'une réalité essentielle du peuple juif, qui est que le judaïsme n'est pas une religion de l'absolu. C'est une religion de la nuance, où il faut parfois savoir sortir des sentiers battus et de la norme, pour pouvoir transmettre.

Et il n'est certainement pas anodin que ce soit le nerf sciatique qui nous révèle cela, puisque, vous l'aurez remarqué et c'est toujours le cas chez nous, pour que quelque chose soit consommable, il faut retirer une partie de cet aliment. Un peu comme la מילה ברית *brit mila*, la circoncision, où, pour que l'homme puisse intégrer la communauté des *bné-yisrael* et faire partie du ברית *brit*, de l'Alliance avec l'Éternel, il faut retirer quelque chose – une partie de son corps, le prépuce en l'occurrence – pour le parfaire : alors qu'on se serait attendu à ce qu'il faille, pour être parfait, être complet, il faut au contraire être en situation de manque.

C'est la même chose qui nous occupe ici : si l'animal est parfait, si il a encore son nerf sciatique, il n'est pas consommable, c'est à dire qu'il ne peut pas nous nourrir.

Il en va de même de la Tora. Les Sages nous disent, dans *massékhet* [= le traité] Baba Metsia¹⁴ (*daf mem tet*, notamment [p.49]), que la Tora n'est plus dans le ciel : elle a été révélée, certes, mais – Moïse en a été le premier exemple – elle nous appartient désormais, et il nous appartient de l'interpréter. Et c'est à la condition de parfois retirer quelque chose (un petit *youd*, par exemple, comme dans le mot פילגש (י)ם *pilagchim*) que nous pourrons nous en nourrir et continuer à vivre à travers les âges malgré les vicissitudes de l'Histoire.

שבת שלום *Chabbat chalom*, שבת גוט *gut chabbes* à toutes et à tous, et à bientôt.